

Procès-verbal
de l'assemblée générale annuelle des membres
de
l'Association des avocats et avocates représentant les bénéficiaires des régimes
d'indemnisation publics
(AAABRIP)
tenue le 27 août 2010
à la Maison du Barreau, salle 357

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Début de l'assemblée à 13 h 37; présents les membres suivants :
Me Maurice Chayer, Me Gaétan Couturier, Me Michel Cyr, Me Raymond Landry, Me André Laporte, Me Jean-Yves Therrien, Me Danielle Florence-Tremblay.

Comme il y a quorum, le président déclare l'assemblée régulièrement constituée.

Me André Laporte, président, fait la lecture de l'ordre du jour, lequel est adopté sur proposition de Me André Laporte, appuyée par Me Danielle Florence-Tremblay, avec les éléments suivants ajoutés au varia :

- 1) la production de la déclaration annuelle au registre des entreprises soulevée par Me André Laporte et
- 2) la question des experts soulevée par Me Gaétan Couturier.

2. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

- 3) Sur proposition de Me Danielle Florence-Tremblay, appuyée par Me Raymond Landry, Me André Laporte est nommé président d'assemblée
- 4) Sur proposition de Me André Laporte, appuyée par Me Danielle Florence-Tremblay, Me Raymond Landry est nommé secrétaire d'assemblée.

3. Bilan du président pour l'année 2009-2010

Me André Laporte, le président, s'adresse alors à l'assemblée et résume le bilan de la première année d'activité de l'Association :

- 1) recrutement des membres : l'association compte maintenant 35 membres;
- 2) organisation interne de l'association;
- 3) prise de contact avec les organismes d'indemnisation et les Tribunaux : le président fait un résumé des rencontres;
- 4) Régie des rentes du Québec : lorsqu'il y a interruption des paiements par la SAAQ qui reçoit la rente d'invalidité payable par la RRQ, il suffit d'aviser la RRQ de la chose pour que celle-ci reprenne directement les paiements au bénéficiaire;

Sur proposition de Me André Laporte, appuyée par Me Michel Cyr, il y a ratification par l'assemblée générale des faits et gestes posés ainsi que des décisions prises par les administrateurs dans l'exécution de leurs fonctions au service de l'Association.

4. Bilan financier et adoption des états financiers de l'Association

Le trésorier, Me Raymond Landry, dépose les états financiers de l'Association préparés par l'expert-comptable, Sandra Boivin.

Il expose ce qui suit :

- 1) l'année financière de l'Association se termine le 31 août de chaque année;
- 2) l'Association a été fondée le 10 février 2009;
- 3) au 31 août 2009, il n'y avait encore eu aucune transaction comptable et le bilan comme les revenus et dépenses étaient à zéro;
- 4) l'année financière, commencée le 1^{er} septembre 2009, n'était pas encore terminée;
- 5) il n'y avait pas eu de transactions comptables entre le 1^{er} juillet 2010 et le 26 août 2010 et aucune n'était prévue du 26 au 31 août 2010;
- 6) en conséquence, les états financiers en date du 30 juin 2010 reflétaient la situation véritable de l'Association sauf ce qui suit :
- 7) des frais de timbres payés au Barreau du Québec de 25,00 \$ étaient comptabilisés comme dépenses au lieu d'être comptabilisés comme frais payés d'avance ; le trésorier explique que la décision a été prise de prépayer les frais de timbres au Barreau afin d'éviter le paiement de factures de 1,75 \$ du Barreau en frais de timbres qui coûtaient plus cher en frais de timbres que la facture elle-même;

Sur proposition de Me Jean-Yves Therrien, appuyée par Me Michel Cyr, les états financiers sont approuvés.

Sur proposition de Me André Laporte, appuyée par Me Michel Cyr, il est résolu de payer la facture de 105,00 \$ à l'expert-comptable.

5. Établissement du coût de la cotisation pour l'année 2010-2011

Me André Laporte propose de maintenir la cotisation à 50,00 \$. Me Jean Mercure aborde la question du site Web; il s'ensuit une discussion sur les coûts de confection du site Web. On propose une contribution volontaire de 25,00 \$.

Sur proposition adoptée à la majorité, une cotisation obligatoire de 50,00 \$ est établie et une contribution volontaire de 25,00 \$ est suggérée, qui sera affectée à la confection du site Web.

6. Nomination d'un expert-comptable

Sur proposition de Me Raymond Landry, appuyée par Me Danielle Florence-Tremblay, Sandra Boivin est nommé expert-comptable pour le prochain exercice de l'Association.

7. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élections

Les postes de vice-président et d'un administrateur viennent en élection.

Sur proposition de Me Jean-Yves Therrien, appuyée par Me Danielle Florence-Tremblay, Me André Laporte est nommé président d'élections.

Sur proposition de Me Jean-Yves Therrien, appuyée par Me Danielle Florence-Tremblay, Me Raymond Landry est nommé secrétaire d'élections.

8. Élection des membres du conseil d'administration pour le poste de vice-président et d'un administrateur

Me Janick Perreault pose sa candidature au poste de vice-président; le président la déclare élue à l'unanimité.

Me Michel Cyr pose sa candidature au poste d'administrateur; le président le déclare élu à l'unanimité.

9. Autres questions (varia)

- 1) Instruction est donné au secrétaire, Me Raymond Landry, de produire dans les meilleurs délais la déclaration annuelle au registre des entreprises.
- 2) La question des experts : une discussion s'ensuit, suscitée par Me Gaétan Couturier, concernant la constitution d'une banque d'experts, la publicité des informations concernant les experts et l'agrandissement du cercle des experts; un comité est formé, qui se penchera sur la question, composé de Me Raymond Landry, Me Danielle Florence-Tremblay et Me Gaétan Couturier, qui se réunira le 17 septembre prochain.

10. Levée de l'Assemblée à 15 h.

Se sont joints à l'assemblée en cours de route:

à 13 h 40: Me Jean Mercure

à 13 h 44: Me Pierre Périgny

à 14 h 05: Me Lucrezia Plutino

à 14 h 20: Me Janick Perreault